

VOËUX D'ACTIVITÉ : bien faire son choix

Comme tous les ans, vous allez vous interroger pour savoir comment classer vos vœux avec le maximum de chance de les voir exaucés. Nous vous expliquons le plus simplement possible le mode de fonctionnement du tri informatique des vœux pour que vous puissiez l'appivoiser.

Quelques rappels

L'UATL repose pour son fonctionnement en grande partie sur la participation des bénévoles : accueil, bibliothèque, entretien des locaux, voyages... et, en tout premier lieu, animation des activités.

C'est le paiement de la cotisation qui donne le statut de membre de l'association.

Chaque membre a le droit d'assister à des conférences, d'utiliser la bibliothèque, de participer à des voyages et aussi d'émettre des vœux pour participer à des activités (4 activités maximum).

Les adhérents peuvent aussi se proposer comme bénévoles car sans cette participation active il ne peut y avoir d'UATL !

Le Tri Informatique des Vœux (TIV)

Les vœux sont tous triés le même jour. 30% des places disponibles dans les activités sont réservées aux adhérents bénévoles, 55% aux adhérents actuels et 15% aux nouveaux adhérents.

Comment exprimer mes vœux ?

Certaines activités sont très demandées et d'autres moins. Quelques conseils vous seront utiles pour satisfaire vos vœux au mieux.

Pour cela, on vous invite à tenir compte des 3 critères explicités ci-dessous : **N P P !!!**

N c'est le Nombre de Vœux

Vous pouvez émettre jusqu'à 6 vœux ; 4 vœux maximum peuvent être retenus. Nous vous conseillons d'en formuler 2 au minimum.

P c'est la Priorité de chaque vœu

L'ordre de formulation des vœux est très important.

Pour une activité à cycle, l'accession à l'année supérieure est automatique ; elle sera triée en priorité 1, même si elle est indiquée en priorité différente dans l'ordre des vœux exprimés.

Nouveauté pour 2022-2023

Lorsqu'une activité a été refusée l'année précédente, un bonus est attribué l'année suivante à une demande dans cette même activité

P c'est la Pression sur une activité

C'est le rapport entre le nombre de demandes formulées et le nombre de places disponibles. Certaines activités sont très demandées. Nous vous recommandons de bien considérer la pression (indiquée à côté de l'activité lors de votre formulation de vœu) lors de votre choix. Par exemple, pour une activité disposant de 20 places et s'il y a 20 demandes, la pression est de 100% et s'il y a 40 demandes, la pression est de 200% etc... Si la pression est inférieure à 100%, c'est qu'il reste encore des places disponibles. Nous vous recommandons de surveiller la pression des activités choisies qui va évoluer au fur et à mesure du déroulement des inscriptions. Il est donc conseillé regarder sa page adhérent avant la fin de la période de formulation des vœux pour modifier éventuellement ses choix.

Quand m'inscrire et émettre mes vœux ?

Il existe deux périodes de formulation des vœux d'une durée de trois semaines. Vous pouvez vous inscrire en mai-juin ou en septembre. Le tri informatique des vœux se fait après la fin de chaque période ; la date de formulation du vœu n'a donc pas d'impact sur le tri. Pour chaque activité sollicitée, l'adhérent reçoit par mail le résultat du tri informatique à savoir : accepté, liste d'attente (liée aux désistements éventuels) ou refusé.

Les vœux retenus en juin ne sont pas remis en cause en septembre.

En revanche, chaque adhérent qui a formulé des vœux en juin peut les modifier en septembre. Plus tard, si un adhérent ne souhaite plus participer à une activité à laquelle il a été inscrit il doit le signaler à la directrice afin de libérer la place pour un autre adhérent.

Rappelez-vous : N P P !